VILLE DE CHAPONOST
5 AVENUE MARÉCHAL JOFFRE
04 78 45 31 33

ENVIRONNEMENT

Des subventions pour l'achat de composteur et de récupérateur d'eau de pluie

Cette année, la Ville soutient à nouveau l'achat de récupérateurs d'eau de pluie et / ou de composteur pour les particuliers, grâce au versement d'une aide. Pour bénéficier de ces aides, les Chaponois sont invités à remplir une demande et à fournir les justificatifs nécessaires.

> **Pour les composteurs :**

Les particuliers qui souhaitent réduire leurs déchets et faire l'acquisition d'un composteur en bois d'épicéa certifié PEFC, peuvent bénéficier d'une subvention d'un montant de 20€ de la part du SITOM Sud-Rhône et de l'aide de 25€ octroyée par la Commune de Chaponost aux 100 premières demandes complètes.

Pour bénéficier de ces aides, vous devez faire parvenir à la Mairie ou au SITOM, avant la fin du mois d'août 2024, les justificatifs suivants :

- le bulletin de commande correctement rempli
- une copie de votre pièce d'identité
- un justificatif de domiciliation principale à Chaponost (taxe d'habitation ou bail pour les

- un justificatif de domiciliation principale à Chaponost (taxe d'habitation ou bail pour les nouveaux arrivants)
- un chèque libellé à l'ordre du Trésor Public (montant indiqué dans la colonne "Prix Chaponost"

Plus d'infos

> **Pour les récupérateurs d'eau de pluie :**

La Ville verse une aide de 50% maximum du prix d'achat, dans la limite de 50€. L'aide est réservée aux 50 premières demandes. Pour bénéficier de cette participation financière, il est nécessaire de :

- disposer de sa résidence principale à Chaponost
- remplir un dossier de demande téléchargeable en cliquant sur ce lien
- l'accompagner d'une facture relative à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie, précisant le volume et le détail des accessoires et intégrant un dispositif anti-moustique (couvercle ou filet). A noter : l'**acquisition du matériel devra être réalisée sur l'année 2024**.

Le dossier doit être adressé par mail à services.techniques@mairie-chaponost.fr

Plus d'infos

◄ RETOUR À LA LISTE ►